

Conseiller ou conseillère en aménagement – Projets particuliers (Concours 2024-97)

Urbanisme

Poste temporaire d'environ 18 mois – Concours ouvert aux candidats et candidates internes et externes

Mission du Service

Planifier et encadrer l'aménagement du territoire urbain pour assurer aux citoyens et citoyennes une qualité de vie axée sur la pérennité environnementale, sociale, culturelle et économique.

Responsabilités et objectifs de la fonction

Relevant du Gestionnaire – Projets particuliers, le ou la titulaire du poste analyse les projets particuliers (PIIA, démolition, usages conditionnels, dérogations mineures, etc.) de même que ceux liés au redéveloppement de Pointe-Claire et formule des recommandations. Il ou elle effectue des travaux de recherche, de planification et analyse les projets soumis en s'appuyant sur la vision stratégique de développement et le plan d'urbanisme de la ville de Pointe-Claire.

Les principales responsabilités du / de la titulaire sont les suivantes:

- Accompagne et soutien les citoyens lors des différentes étapes du processus de dépôt, d'analyse et de mise en œuvre d'un projet particulier à caractère discrétionnaire dans le respect des lois et des règlements en vigueur ;
- Reçoit et analyse les projets de développement (projets résidentiels, commerciaux, industriels, mixtes, institutionnels, communautaires, municipaux, etc.) soumis ;
- Conçoit des outils visuels de présentation et d'analyse des projets reçus pour les divers comités appropriés (CCU, démolition, etc.).
- Participe aux présentations des dossiers d'urbanisme en comité de travail et lors de séances de consultation publique;
- Collabore à l'élaboration ou produit des documents techniques et/ou argumentaires en vue de la modification, de la révision et / ou de la mise en œuvre du plan d'urbanisme;
- Soumet des recommandations sur des sujets variés tel le redéveloppement, le patrimoine, le développement durable, etc. ;
- Coordonne son travail et fournit son expertise professionnelle aux autres services municipaux ;
- Collabore à la rédaction de rapports, de projets de règlements, d'entente municipales, etc.;
- Effectue toutes autres tâches connexes.

Exigences

Le titulaire doit détenir un diplôme universitaire de 1er cycle - spécialisé en urbanisme. Un cumul d'au moins quatre (4) ans d'expérience est exigé pour l'obtention de ce poste. Le ou la titulaire doit avoir une excellente maîtrise des outils définis à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il doit être membre en règle de l'Ordre des urbanistes du Québec ou en processus de le devenir.

Des connaissances en architecture, architecture du paysage, en patrimoine de même que la maîtrise du logiciel « Accès Cité Territoire » sont des atouts.

La fonction requiert une maîtrise suffisante du français et une bonne connaissance de l'anglais afin de pouvoir soutenir une conversation, animer un atelier ou participer à une réunion de travail, rédiger et corriger des lettres, des directives ainsi que des textes techniques.

Période d'affichage

Du 21 au 2 juin 2024

Salaire annuel

71 591\$ à 93 693\$

Pour soumettre votre candidature

Pour postuler, rendez-vous à www.pointe-claire.ca/emploi et cliquez sur « Postulez dès maintenant ». Vous devez soumettre votre candidature au plus tard le **2 juin 2024**.